

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL553

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« de l'audience »,

les mots :

« prévu au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.